

**Merci de compléter également
un formulaire de déclaration de situation.**

Art. L 542-1 et suivants, L 831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale
Art. L 351-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation

► Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____ Votre prénom : _____

Votre date de naissance :

Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) :

Numéro de sécurité sociale ou de MSA :

Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide : _____

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?

Ce logement est-il votre résidence principale ? oui non

► Si vous êtes locataire ou résident d'un foyer

► L'allocataire

- Si vous êtes étudiant(e), bénéficiez-vous d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? oui non

Nom et adresse de l'organisme qui la verse : _____

► Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

- S'il (elle) est étudiant(e), bénéficie-t-il(elle) d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? oui non

Nom et adresse de l'organisme qui la verse : _____

- Résidez-vous : dans une famille d'accueil et hébergé(e) à titre onéreux en foyer
 à l'hôtel ou pension de famille en centre de soins de longue durée

Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre famille ? oui non

Si vous êtes dans un de ces cas, cochez la case appropriée et reportez-vous à la page 3 "informations pratiques". Vous n'avez rien d'autre à remplir. Dater et signez ce formulaire.

Dans tous les autres cas, répondez aux questions suivantes :

- Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire ? oui non

Si **oui**, lequel ? _____

- Votre conjoint(e) ou concubin(e) ou pacsé(e) a-t-il un lien de parenté avec votre propriétaire ? oui non

Si **oui**, lequel ? _____

- Etes-vous logé(e) par votre employeur ? oui non

- Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ? oui non

Si **oui**, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non

Si **oui**, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

- Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui non

Si **oui**, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur _____

Nom et adresse du propriétaire _____

S 7156 b

Emplacement réservé

Date de la demande



2 Demande d'aide au logement

► Si vous êtes propriétaire

- Vous avez emprunté pour acheter ou faire construire : oui non
- Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable : oui non
- Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (*sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains*) : oui non
- Autre cas (*précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soultte, etc.*) : _____
- S'agit-il d'un PAP, PC ou PAS ? oui non
- Avez-vous un ou plusieurs prêts complémentaires ? oui non
- Etes-vous à jour dans le remboursement de votre prêt ? oui non
- Surface totale du logement : _____ m² *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Mettez-vous en location une partie de votre logement ? oui non
Si **oui**, depuis quelle date ? _____ Surface totale louée : _____ m²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrasses.
- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non
Si **oui**, depuis quelle date ? _____ Surface totale des pièces à usage professionnel : _____ m²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrasses.
- Etes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? oui non
- Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ? oui non
Si **oui**, depuis quelle date ? _____
Nom et adresse de l'employeur _____
Nom et adresse du propriétaire _____
- Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.

► Déclaration sur l'honneur du demandeur d'aide au logement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A _____, le _____

Si le signataire est un représentant de l'allocataire,

précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L.351-13 du code de la construction et de l'habitat - Article 441-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

3 Demande d'aide au logement

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

 **Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi** (Art.187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...	...vous devez fournir
Vous êtes locataire ou résident dans un foyer	► l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement	► le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente	► l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus, joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.